

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 25 octobre 2010 à 20 H 30 à la Maison du Canton à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

Informations du conseil

- Point agenda :
 - o Séminaire à l'attention des élus (titulaires et suppléants) sur le tourisme, le 8 novembre à 18 H 00.
 - o Réunion SCOT / Syndicat mixte du Grand Pau, le 16 novembre à 20 H 30.
 - o Conseil communautaire : 13 ou 20 décembre, à préciser ultérieurement.
 - o DOB et BP : février/mars 2011.

Secrétaire de séance : M. Arriubergé

Approbation du Compte rendu de la séance du 28/06/2010

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Président (Délégation de compétences du 14/12/2009– articles L 5211-10 du CGCT).

Le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes prises sur délégation :

- Marché pour la refonte de l'architecture informatique de la CCVV : attribué à CG Informatique, pour un montant de 13 997 € TTC (décision du 07/07/2010)
- Achat de fournitures et du mobilier pour les crèches : 14 lots, 92 681 € TTC (décision du 10/08/2010)
- Etude d'optimisation du PLR : marché attribué à la Sté Pyrénées Nature, associée au Cabinet Traces Tpi, pour un montant de 21 609 € TTC. Durée de l'étude : 6 mois. (décision du 23/09/2010)
- Prestation de transport des élèves du 1er degré à la piscine Nayeo : signature d'un contrat avec la Sté Laporte Hauret Voyages, pour une durée de 3 ans et un montant de 19 718 € TTC pour l'année scolaire 2010-2011 (décision du 24/09/2010).
- Fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les crèches : marché attribué au groupe ANSAMBLE (décision du 29/09/2010)
- Attribution d'une mission d'expertise et d'assistance sur l'urbanisme intercommunal et le SCOT à M. David GENEAU, pour un montant de 2 875 € TTC (décision du 19 octobre 2010).

1. Rapport annuel d'activités 2009 CCVV

Rapporteur : M. le Président

Le Président rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de prendre connaissance, chaque année, du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes, conformément à l'article L 5211-39 du CGCT.

Le Président indique que le rapport annuel d'activités 2009 de la CCVV est l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des projets communautaires et des principaux dossiers de la Communauté de communes, dans le cadre, notamment, du Contrat communautaire de développement signé au mois de septembre 2009 avec le Conseil général pour une durée de 3 ans.

L'action de la Communauté s'est ainsi développée, depuis 2 ans, dans tous les domaines suivants :

Dans le domaine du développement économique

- Foncier économique : c'est une priorité pour la CCVV (cf. projet de délibération au conseil de ce jour.)
- Un projet de requalification du PAE Monplaisir va être lancé prochainement (réfection voiries, trottoirs, en concertation avec les entreprises).
- Stratégie de développement touristique : l'étude est réalisée et un plan d'actions va être proposé. C'est l'objet du séminaire des élus du 8/11/2010.
- Optimisation PLR : l'étude est engagée.

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace

- Lancement d'une démarche d'urbanisme intercommunal partagée avec les communes (travail de la Commission Aménagement de l'Espace).
- Positionnement de la CCVV par rapport au Scot.
- Publicités extérieures : un groupe de travail a été mis en place.
- Signalétique : un groupe de travail a été mis en place.
- Un projet de SIG sera lancé avant la fin de l'année, en lien avec les SIVUs et les communes.

Dans le domaine de l'habitat

- Etude des projets communaux de logement avec le Pact Béarn : en cours, terminée à la fin de l'année.
- Charte architecturale et paysagère : un groupe de travail se mettra en place en novembre, avec le CAUE 64.

Dans le domaine culturel

- Réseau de lecture publique : le tour d'horizon de l'état de la lecture publique a été fait avec les communes et le Conseil général. Nous affinons aujourd'hui l'étude d'une prise de compétence lecture publique.
- Partenariat Nayart (DLA) : il avance très bien et va nous permettre de structurer l'action et le positionnement central de la Minoterie.
- Etude de faisabilité cinéma : lancée (remise des offres le 2/11/2010).
- Etude patrimoine et Fer et Savoir-Faire : lancée (remise des offres le 2/11/2010).

Dans le domaine des services aux personnes :

- Portage de repas à domicile : nouvelle compétence de la CCVV. La consultation pour la prestation de confection et de portage des repas sera lancée dans les prochaines semaines. Mise en place du service : 1^{er} trimestre 2011.

Dans le domaine de l'environnement :

- L'étude d'optimisation de la collecte des déchets est terminée.
- Le nouveau système de collecte sera mis en place dans le courant du 1er semestre 2011.
- Réhabilitation CET Bénéjacq : l'étude est en cours.
- Déchetterie Asson : maîtrise d'œuvre en cours.
- Chaudière-bois Nayeo : le lancement de l'étude de faisabilité sera effectué prochainement.

Structuration des services

Indispensable, elle a été conduite en une année et est désormais achevée :

- Ressource humaine dédiée à temps plein sur le développement économique (C VILLEMIANE)
- Idem pour le volet culturel du contrat communautaire : B COURADES LE PENNEC.
- Structuration des moyens généraux de la CCVV : direction générale, finances et marchés, secrétariat général.
- Mutualisation avec les SIVUs.

Conclusion :

- Avec un contrat communautaire signé en septembre 2009, une année environ aura été consacrée aux études préparatoires.
- Notre action aura une dominante Economie/Culture/Aménagement et Urbanisme. Les années 2000-2008 avaient été plutôt sur des dominantes Environnement (déchets-SPANC)/équipements et services aux ménages (crèches-RAM-piscine).
- Tous ces projets seront présentés, sous l'angle de leur faisabilité et des arbitrages à intervenir, dans le cadre de la prospective financière et des orientations budgétaires 2011.

Le Président mentionne ensuite d'autres dossiers : le démarrage et le suivi de la piscine Nayeo, le projet de Véloroute, le projet de déviation de la gravière de Baudreix, l'ouverture des crèches, la fin des chantiers du siège et du bâtiment Ram-Ludothèque, le site Internet de la CCVV, la structuration du réseau informatique de la CCVV.

Il indique que, s'agissant des ressources humaines, les prochains dossiers à venir sont ceux relatifs au régime indemnitaire et à l'action sociale, le recrutement d'un ingénieur/Assainissement-Eau et l'extension du bâtiment technique pour les services des SIVUs. Concernant ce dernier point, **le Président** précise que le projet de déménagement des services techniques initialement prévu dans les locaux de la Mission locale et de Pôle emploi, a dû être abandonné pour des raisons de coûts.

Enfin, quelques dossiers sont à relancer : enseignement musical et transport à la demande principalement.

Pour conclure, **le Président** ajoute qu'au vu des projets et du contrat communautaire, les statuts de la CCVV devront être actualisés et complétés dans les mois à venir, dans les domaines concernés.

M. LAVIGNE DU CADET souligne la qualité du document, et s'interroge sur le coût de sa réalisation.

M. POUHEY répond que la conception graphique de ce rapport par un prestataire, a été réalisée pour un montant d'environ 2 000 €, et que 150 exemplaires ont été commandés à destination de l'ensemble des conseillers communautaires et des principaux partenaires de la CCVV. Il sera en outre mis en ligne sur le site Internet.

M. LAVIGNE DU CADET fait part de quelques remarques, suite à la lecture de ce rapport :

- S'agissant de la partie « structuration des services » et de la nouvelle organisation, il rappelle que ni la piscine, ni le RAM/Ludothèque n'ont de personnels CCVV.
- Il précise par ailleurs que la réalisation des crèches est un programme 2007, voté par l'ancien Conseil et repris par le nouveau.

M. MERINO estime également ce rapport très complet et souhaite savoir qui a contribué à sa rédaction. **Le Président** répond que l'ensemble des services y a participé, avec la validation finale des vice-présidents.

Adoption à l'unanimité.

2. Foncier économique : acquisition d'une parcelle cadastrée AB 40 sur la commune de Coarraze

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

3. Foncier économique : information sur la vente aux enchères de terrains sur les communes de Coarraze et de Bénéjacq

Il est rappelé que la Communauté de Communes est en cours de réflexion sur sa stratégie de développement, réflexion qui s'est engagée avec la signature du contrat communautaire de développement (CCD) avec le Conseil Général et qui se poursuit avec dans le cadre d'un SCOT.

En effet, la problématique du foncier a été énoncée comme une priorité du CCD car le développement économique passe, notamment, par la production de terrains équipés destinés à l'accueil des entreprises.

C'est dans ce contexte que le Président informe que le 15 octobre 2010 s'est tenue une vente aux enchères de 10 lots de terrains sur les communes de Coarraze, Bénéjacq, Hauts de Bosdarros et de Nay.

2 lots sur la commune de Coarraze et 1 lot sur la commune Bénéjacq intéressent plus particulièrement la CCVV :

Commune	N° de lots	Section	Lieudit	Contenance	Mise à prix de départ
Coarraze	5	AA 125	Avenue de la Gare	2 ha 20 a 88 ca	187 000€
Coarraze	6	AA 13 AB 11	Avenue de la Gare Monplaisir	42 a 83 ca 85 a 09 ca	23 800€
Bénéjacq	7	B769	Lanots	73 a 15 ca	16 575€

Car, en effet, il apparait que ce secteur urbain, constitué des communes de Nay – Coarraze, constitue un pôle central qui regroupe les principales fonctions : économiques, services, commerces.

L'enjeu pour la Communauté de Communes est de renforcer l'attractivité de ce secteur, indépendamment des actions et des projets qui seront envisagés sur les autres communes.

Cet intérêt est conforté par le fait que les terrains situés sur Coarraze, classés en UY et 1NAY au POS, classements qui permettent d'envisager l'implantation d'activités économiques commerciales ou artisanales, sont situés aux abords mêmes de la gare de Coarraze-Nay. La localisation privilégiée de ces parcelles renvoie à la délibération du 14/12/2009 par laquelle la Communauté de Communes affirme son intérêt et son engagement de principe dans les projets futurs de revitalisation des axes et gares ferroviaires, dans le cadre du projet de contrat d'axe ferroviaire avec la Région Aquitaine.

Ces projets d'acquisition de terrains s'inscrivent donc, dans des enjeux de valorisation et de développement urbanistique et économique.

Le terrain de Bénéjacq est classé en UB au PLU et mitoyen du PAE de Monplaisir permet l'implantation d'activité économique. Le 11 juillet 2005, par délibération, le Conseil communautaire décidait de procéder à l'extension du PAE Monplaisir.

Dans ce cadre le Conseil communautaire :

- exprime son intérêt de principe pour les terrains indiqués ci-dessus,
- soutient les communes dans leur projet de préempter, le cas échéant.

4. Tarifs piscine Nayeo : tarif annuel

Rapporteur : M. DUFAU

Par délibération du 28/06/2010, le Conseil communautaire a approuvé les modifications de la grille tarifaire de la Piscine Nayeo au 1^{er} juillet 2010.

Il est proposé de réintroduire un tarif au titre de la carte annuelle piscine initialement supprimé, avec effet au 1/11/2010 :

- Tarif collectivité : adulte : 200 €
- Tarif hors collectivité : adulte : 230 €.

Adoption à l'unanimité.

5. Tarifs piscine Nayeo : transport des scolaires 1^{er} degré

Rapporteur : M. DUFAU

Il est rappelé que sur la base d'un recensement des créneaux auprès des communes membres de la CCVV et de leurs établissements scolaires, une consultation pour le transport des scolaires du 1^{er} degré de la CCVV à la piscine Nayeo a été lancée (marché à procédure adaptée).

L'offre de la société Laporte-Hauret a été retenue, dans le cadre d'un contrat de 3 ans. Le coût de la prestation de transport pour l'année scolaire 2010-2011 s'établit à 19 718 €, soit un prix mutualisé de transport de 75,55 € TTC par séance de piscine. Rapporté au nombre total de transports d'élèves sur l'année scolaire 2010-2011, le coût des transports par séance est de 1,96 € TTC par élève (rappel : 1,97 € TTC pour l'année scolaire 2009-2010).

Sachant que le tarif d'entrée des scolaires à la piscine Nayeo s'établit à 3 € par enfant, dont 1,40 € pris en charge par la CCVV (délibération du 9/03/2009), il est proposé de fixer le tarif d'entrée des scolaires de la CCVV à la piscine Nayeo, incluant le transport, à 3,56 € par élève et par séance, à la charge des communes.

Adoption à l'unanimité.

6. Avenant au contrat enfance-jeunesse

Rapporteur : M. PANIAGUA

Compte tenu de l'ouverture de la structure d'Arros de Nay, il convient d'approuver un avenant au Contrat Enfance-Jeunesse et d'autoriser le Président à le signer.

Cet avenant est établi sur la base d'une simulation du budget prévisionnel de la structure d'Arros de Nay en année pleine. Il intègre par ailleurs les animations d'été réalisées par la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité.

7. Projet de règlement intérieur des crèches

Rapporteur : M. PANIAGUA

Suite à l'ouverture de la Crèche d'Arros de Nay le 18 octobre 2010, il est proposé d'approuver le règlement de fonctionnement qui sera notamment remis aux parents.

M. PANIAGUA commente le document et précise que les barèmes sont fixés par la Caisse d'allocations familiales, en fonction des revenus des familles.

Adoption à l'unanimité.

8. RAM-Ludothèque : modification des statuts et désignation des représentants de la CCVV

Rapporteur : M. PANIAGUA

Il convient d'approuver la modification des statuts de l'Association Relais des Deux Gaves. Les modifications concernent principalement la composition du conseil d'administration et du bureau.

En conséquence de cette modification des statuts, il convient également de désigner les représentants de la CCVV : le représentant du Président de la CCVV, ainsi que deux délégués titulaires et deux suppléants.

Il est proposé de désigner :

- En qualité de représentant du Président de la CCVV : Thomas PANIAGUA (Bénéjacq).
- En qualité de délégués titulaires :
 - Sylvette CAPERAA-BOURDA (Bordes)
 - Jean SOUVERBIELLE (Coaraze).
- En qualité de délégués suppléants :
 - Alain LAULHE (Bordères),
 - Daniel BONNASSIOLLE (Nay).

M. PANIAGUA souhaite une plus grande participation des délégués aux diverses réunions.

Adoption à l'unanimité.

9. Convention CCVV/RAM-Ludothèque

Rapporteur : M. PANIAGUA

A la suite de la construction des nouveaux locaux du Ram-Ludothèque, il convient d'actualiser la convention existante entre la CCVV et l'Association du Relais des Deux Gaves (convention du 18/12/2003).

Cette nouvelle convention comprend notamment :

- la définition d'objectifs partagés et coordonnés dans le cadre de la politique globale petite enfance de la CCVV,
- les conditions de mise à disposition des locaux,
- l'actualisation des conditions financières (subvention + loyer).

Adoption à l'unanimité.

10. Rapport annuel déchets 2009

Rapporteur : M. ARRIUBERGE

Il appartient au Conseil Communautaire de prendre connaissance, chaque année, du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets, conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

M. ARRIUBERGE présente le document. Il précise que les communes de Baliros, Bordes et Pardies-Piétat relèvent de la déchetterie d'Assat, et rappelle que l'ouverture de la déchetterie d'Asson est prévue début 2011.

Il confirme à **M. SAUBATTE**, qui s'interroge, que l'ensemble du territoire de la communauté de communes a accès au site à gravats d'Arros de Nay. Il rappelle à cette occasion que la réglementation autorise l'implantation de site à gravats à condition que ceux-ci soient valorisés.

M. CAPERET précise qu'il existe à Montaut quatre points de regroupement, et que la commune n'est donc pas uniquement concernée par la collecte en porte à porte.

Adoption à l'unanimité.

11. Remboursement transport déchets SMTD – Année 2009

Rapporteur : M. ARRIUBERGE

Il est rappelé au Conseil communautaire que dans le cadre de ses compétences, le Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (SMTD) du Bassin Est prend en charge les dépenses relatives aux transports, hors collecte des déchets, et la répartition de ces dépenses entre ses membres à la tonne traitée, suivant une règle de mutualisation.

Les EPCI paient directement ces dépenses, la charge financière totale devant ensuite légalement incomber au SMTD.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte, fixant les conditions du reversement à effectuer par ce dernier au profit de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha pour l'année 2009.

Pour l'année 2009, le remboursement total s'élève à 269 860 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

12. Modification des statuts du SMTD/filière bois-énergie

Rapporteur : M. ARRIUBERGE

Par courrier en date du 19 août 2010, le Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (SMTD) du Bassin Est, a fait part à la CCVV de l'approbation, par le Comité syndical, du principe d'une modification de ses statuts, dans le cadre du développement de la filière bois énergie.

Il appartient désormais au Conseil communautaire d'approuver cette modification, qui porte principalement sur l'article 2 des statuts relatif à l'objet du syndicat, auquel il est ajouté : « *toute opération nécessaire à la valorisation des déchets y compris par l'intégration de co-produits aux matières à valoriser* ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer dans un délai de trois mois sur les modifications susmentionnées, à compter de la notification des projets modifiés de statuts.

Adoption à l'unanimité.

13. Vente par lots du guide rando de la CCVV aux offices de tourisme voisins

Rapporteur : M. CHABROUT

Il est proposé de vendre le guide des randonnées de la Vath-Vielha aux offices de tourisme du département des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées qui souhaitent en disposer dans leur boutique, à un tarif préférentiel incluant une réduction de 20 % et par lots de 5 exemplaires, afin que ceux-ci puissent le revendre à leur clientèle au tarif de vente public imposé.

Adoption à l'unanimité.

14. Office de tourisme : tarifs des produits liés à l'activité touristique

Rapporteur : M. CHABROUT

Il est proposé de modifier la grille tarifaire de l'Office de Tourisme Communautaire sur les produits suivants :

- Guide randonnées du Val d'Azun	4,50 €
- Guide randonnées de la Vallée d'Ossau	7,00 €
- Frais de port pour l'envoi du guide rando VV et DVD Bastides	2,26 €

Adoption à l'unanimité.

15. Désignation d'un représentant de la CCVV au sein de la Mission locale pour les jeunes Pau-Pyrénées

Rapporteur : M. le Président

Le Président rappelle que la Communauté de communes de la Vath-Vielha détient 3 représentants au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale pour les Jeunes Pau-Pyrénées :

- M. DUFAU
- Mme BAUCE
- Mme MINE.

Mme BAUCE a fait connaître sa décision de démissionner de ses fonctions au sein de cet organisme. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Par ailleurs, il est également proposé de désigner, parmi les 3 représentants de la CCVV, celui qui siègera en temps que vice-président au sein du Bureau de la Mission Locale.

La candidature de M. Michel CASSOU est proposée à ces deux titres.

Adoption à l'unanimité.

16. Office de tourisme : renouvellement de contrat

Rapporteur : M. le Président

Le Président rappelle que, par délibération du 7 septembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé la création, à l'Office de Tourisme communautaire, d'un emploi non permanent d'hôtesse d'accueil, pour une durée d'un an.

Il propose de renouveler cet emploi non permanent, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2010, au grade de rédacteur territorial, avec une rémunération correspondant à l'indice brut 337, majoré 319, et de l'autoriser à signer le contrat correspondant.

Adoption à l'unanimité.

17. Tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Président

Le Président rappelle que, par délibération du 28/06/2010, le Conseil communautaire a créé, au tableau des effectifs, les emplois nécessaires à l'ouverture de la crèche d'Arros de Nay.

L'ouverture de la crèche de Boeil-Bezing est prévue pour le 1^{er} trimestre 2011. Il est proposé de créer les postes correspondants au tableau des effectifs :

Catégorie	Temps de travail Hebdomadaire	Nombre de poste
Puéricultrice	35h	1
Educateur jeunes enfant	35 h	2
Auxiliaire puéricultrice	35 h	2
Adjoint technique	35 h	1

Le Président précise que la commission petite enfance a émis un avis favorable.

Adoption à l'unanimité.

18. Admission en non valeur

Rapporteur : M. le Président

Il s'agit d'admettre en non-valeurs un impayé au Jardin d'Enfants pour un montant de 5,76 €.

Adoption à l'unanimité.

19. Révision tarifs repas du jardin d'enfants

Rapporteur : M. PANIAGUA

Le prestataire R.T.C. SARL a transmis ses propositions de révision du prix des déjeuners livrés au Jardin d'enfants pendant les périodes de congés scolaires.

- R.T.C. SARL propose les prix suivants pour l'année scolaire 2010 / 2011 :

Prix par repas	Prix H.T	Prix T.T.C.
Anciens prix 2009 / 2010	3,11317	3,28
Nouveaux prix 2010 / 2011	3,14430	3,32

Il est proposé d'approuver ce prix révisé à compter du 1^{er} septembre 2010.

Adoption à l'unanimité.

20. Remise des pénalités de retard pour les travaux de la crèche d'Arros de Nay

Rapporteur : M. REY

La réception des travaux pour la crèche d'Arros de Nay est arrêtée et prend effet au 25 août 2010.

L'ordre de service prévoyait une durée du délai d'exécution de 12 mois à partir du 15 juin 2009, la réception aurait donc dû se faire le 15 juin 2010.

Sachant que le mois d'août est toujours neutralisé pour cause de congés annuels, il y a donc 45 jours de retard (15 jours en juin + 30 jours en juillet).

Il n'est pas possible de passer un avenant pour prolongation de délai, car ces avenants auraient dû être datés et validés au plus tard début juin 2010.

En conséquence, le retard ayant été causé par les fortes intempéries de l'hiver 2010, il est proposé que les pénalités de retard ne soient pas appliquées aux entreprises.

La Commission Bâtiments du 28/09/2010 et le Bureau du 11/10/2010 ont émis un avis favorable.

Adoption à l'unanimité.

21. Décisions modificatives : DM1 + DM2 budget général et DM1 budget zone communautaire de Baudreix

Rapporteur : M. le Président

DM1 budget général

Il est proposé, après avis du Bureau du 11/10/2010, des ajustements à la DM 1 du budget général telle qu'elle a été votée au dernier Conseil Communautaire. La DM1 corrigée correspond aux opérations suivantes :

- réimputation de la subvention exceptionnelle de 10 000 euros à la piscine NAYEO
- réimputation achat de 4 à 6 vélos aquatiques pour la piscine NAYEO (estimation 10 000 euros)

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes			
Article (Chap.) - Fonction - Opération		Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération		Montant	
1641 (16) - 0 : Emprunts en euros		202 300,00	276341 (27) - 0 : Communes membres du GFP		202 300,00	
2111 (21) - 90 - 66 : Terrains nus		-10 000,00				
2184 (21) - 413 - 47 : Mobilier		10 000,00				
		202 300,00			202 300,00	

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes			
Article (Chap.) - Fonction - Opération		Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération		Montant	
022 (022) - 0 : Dépenses imprévues		-10 000,00	70875 (70) - 0 : par les communes membres du GFP		4 000,00	
668 (66) - 0 : Autres charges financières		4 000,00				
6748 (67) - 413 : Autres subventions exceptionnelles		10 000,00				
		4 000,00			4 000,00	

**Total
Dépenses 206 300,00**

**Total
Recettes 206 300,00**

DM2 budget général

Cette DM a plusieurs objets :

- Prévoir 8 330,00 euros pour l'assurance du personnel (non inscrit au BP)
- Prévoir 3 300,00 euros pour le paiement des repas de la crèche d'Arros de Nay sur l'année 2010 (non valorisé à l'époque du BP)
- Rajouter 500 euros à l'article 6558 (montant du versement prévu pour la subvention RAM-ludothèque erroné dans le BP)

FONCTIONNEMENT

				Dépenses	
	Article (Chap.) - Fonction - Opération				Montant
022 (022) - 0 : Dépenses imprévues					-12 130,00
611 (011) - 64 : Contrats de prest.de serv.avec des entreprises					3 300,00
6455 (012) - 02 : Cotisations pour assurance du personnel					8 330,00
6558 (65) - 63 : Autres contributions obligatoires					500,00
					0,00
Total Dépenses					0,00

DM1 budget zone communautaire de Baudreix

Le montant des taxes foncières étant plus important que ce qui était prévu au budget, il convient de prévoir 300 euros supplémentaires à l'article 63512.

FONCTIONNEMENT

		Dépenses				Recettes			
	Article (Chap.) - Opération		Montant		Article (Chap.) - Opération		Montant		Montant
63512 (011) : Taxes foncières			300,00	7475 (74) : Groupements de collectivités			300,00		
			300,00				300,00		
Total Dépenses				300,00	Total Recettes				300,00

Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 22 H 50.